

Table des matières

Préambule	11
------------------	----

Partie 1 : Modèles et clauses

I. La nouvelle formule « de base » du contrat de séparation des biens	17
Préambule	17
Article 1 ^{er} . Régime	18
Article 2. Contribution aux charges du mariage	18
Article 3. État du patrimoine personnel de chaque époux	19
Article 4. Règles générales de preuve	19
A. – <i>Entre époux</i>	19
B. – <i>À l'égard des tiers</i>	20
Article 5. Clauses qualificatives de propriété entre époux	20
Article 6. Le compte des créances entre époux	21
Article 7. La résidence conjugale	22
A. – <i>Propriété indivise</i>	22
B. – <i>Propriété personnelle</i>	22
C. – <i>Exclusions</i>	22
II. La société d'acquêts adjointe	23
Préambule	23
Article 1 ^{er} . Régime	24
Articles 2 à 7. Séparation des biens	24
Article 8. Société limitée	24
III. Des clauses de partage spécifiques	29
1. Clause relative aux indivisions entre époux	29
2. Clauses organisant des avantages matrimoniaux	30
Clause organisant un avantage matrimonial sur un ou des biens indivis	30

Clause organisant un avantage matrimonial sur les biens personnels d'un époux	31
Clauses organisant un avantage matrimonial consistant en la suppression de comptes de créance	33
3. Clauses relatives à la clientèle et à la collaboration professionnelle	33
La co-exploitation	33
La collaboration	34
4. Pour une famille recomposée : une clause d'apport à la société d'acquêts	35
IV. L'application dans le temps de la loi du 22 juillet 2018 : proposition de clause modifiant le statut de certains biens	37
Article 1. Preuve des créances	38
Article 2. Indivisions conventionnelles	38

Partie 2 : Commentaires

Chapitre I : La séparation des biens	43
Section 1. La nouvelle formule « de base » du contrat de séparation des biens	43
Section 2. Les clauses anciennes et leurs écueils	50
Section 3. Les objectifs de la modernisation	58
§ 1. Généralités	58
§ 2. Les impacts de la réforme	61
§ 3. Les aspects positifs de la réforme du point de vue rédactionnel	62
§ 4. Les clauses ou pratiques codifiées par la réforme de 2018	65
§ 5. Une question non abordée lors de la réforme	68
§ 6. Les difficultés relatives aux avantages matrimoniaux	69
Section 4. Le commentaire de la nouvelle formule	70
Chapitre II : La société d'acquêts adjointe	79
Section 1. La nouvelle formule de séparation des biens avec société d'acquêts adjointe	79
Section 2. Généralités – L'évolution du cadre juridique	85
Section 3. La réforme portée par la loi du 22 juillet 2018	95
Section 4. Les précautions rédactionnelles	96
Section 5. Le commentaire de la nouvelle formule	99

Chapitre III : Des clauses de partage spécifiques	105
Section 1. Clause relative aux indivisions entre époux	105
§ 1. Généralités – L'évolution du cadre juridique	105
§ 2. Une nouvelle formule	109
Section 2. Clauses organisant des avantages matrimoniaux	111
§ 1. Généralités – L'évolution du cadre juridique	111
§ 2. Des nouvelles formules	118
A. <i>Clause organisant un avantage matrimonial sur un ou des biens indivis</i>	118
B. <i>Clause organisant un avantage matrimonial sur les biens personnels d'un époux</i>	120
C. <i>Clauses organisant un avantage matrimonial consistant en la suppression de comptes de créance</i>	124
Section 3. Clauses relatives à la clientèle et à la collaboration professionnelle	125
§ 1. La co-exploitation	125
§ 2. Une nouvelle formule pour la co-exploitation	126
§ 3. La collaboration	127
§ 4. Une nouvelle formule pour la collaboration	128
Section 4. Clauses pour une famille recomposée	130
§ 1. Les difficultés et les possibilités	130
§ 2. Une clause d'apport	131
Chapitre IV : L'application dans le temps de la loi du 22 juillet 2018	135
Section 1. Les principes généraux	135
Section 2. Une clause adoptant les nouvelles règles	139